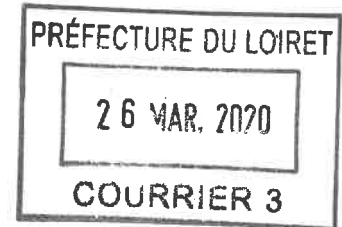




COMITE SYNDICAL

Du 12 mars 2020

Délibération n° 5



Étaient présents :

Messieurs NÉRAUD, GARNIER, MARTINET, MALBO, LELEVE.

Étaient excusés :

Mesdames GALZIN, LECLERC, BELLAIS, Messieurs BRAUX, SOLER, MALINVERNO, RAMOS, NEVO.

Assistaient également à la réunion :

Messieurs MEYER, DEVOS (payeur départemental), VASSAL et Mesdames DEMARS et JOUDIOU.

Vu le rapport n° 5 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret, le Comité Syndical,

Exposé

OBJET : Participation des membres au budget 2020

Conformément au rapport d'orientations budgétaires exposé lors de la réunion du comité syndical du 11 février 2020, il vous est proposé d'arrêter les participations des membres pour 2020 ainsi qu'il suit, dans l'attente des discussions qui doivent se tenir entre le Département et Orléans Métropole sur la stratégie de valorisation de l'aéroport.

Orléans Métropole.....	100 000 €
CCIL.....	18 000 €
Châteauneuf-sur-Loire.....	3 100 €
Saint-Denis-de-l'Hôtel.....	3 100 €
Fay-aux-Loges.....	2 300 €
Jargeau.....	2 300 €
Donnery.....	1 600 €
Saint-Martin-d'Abbat.....	1 600 €
Total.....	132 000 €

Conformément aux statuts, le Département financera le déficit de la section d'exploitation dont le plafond est estimé à **662 000 € pour 2020**.

Pour mémoire figurent ci-après les participations allouées par les membres sur les cinq dernières années en section de fonctionnement, ainsi que la proposition pour 2020 :

Désignations	2015	2016	2017	2018	2019	Propositions 2020
CCIL	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €
Orléans Métropole	69 000 €	69 000 €	69 000 €	69 000 €	100 000 €	100 000 €
Châteauneuf sur Loire	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €
Saint Denis de l'Hôtel	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €	3 100 €
Fay aux Loges	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €
Jargeau	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €	2 300 €
Donnery	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €
Saint Martin d'Abbat	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €
Département	700 000 €	681 206 €	662 000 €	596 577 €	670 000 €	662 000 €
TOTAL	801 000 €	782 206 €	763 000 €	695 993 €	802 000 €	794 000 €



✓
décide :

Après en avoir délibéré, le comité syndical

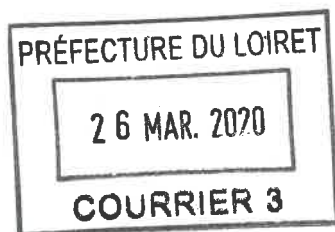
ARTICLE UNIQUE :

De fixer comme suit les montants des cotisations à appliquer aux différents membres du Syndicat Mixte pour 2020 :

Orléans Métropole.....	100 000 €
CCIL.....	18 000 €
Châteauneuf-sur-Loire.....	3 100 €
Saint-Denis-de-l'Hôtel.....	3 100 €
Fay-aux-Loges.....	2 300 €
Jargeau.....	2 300 €
Donnery.....	1 600 €
Saint-Martin-d'Abbat.....	1 600 €
Total.....	132 000 €

Le Département financera le déficit de la section d'exploitation et la totalité de la charge d'investissement conformément aux statuts approuvés.

(adopté)



Frédéric NERAUD

Président du SMAEDAOL
Aéroport Orléans Loire - Valley

